

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-013 – Classement des offres et attribution des marchés relatifs à la réhabilitation du bâtiment –

« Marché couvert » du centre-bourg de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie – Lots 12-3-4-7-8-9-10-11-12

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le projet de la commune de revitalisation du centre bourg et notamment la réhabilitation du bâtiment « Marché couvert »,
- Considérant qu'une procédure adaptée allotie de marché public de travaux a été engagée à cet effet, lot n° 01 Curage – Démolition, lot n°02 Gros œuvre, lot n°03 Charpente bois, lot n°04 Couverture étanchéité, lot n°05 Traitement des façades, lot n°06 Menuiseries extérieures bois, lot n°07 Métallerie, lot n°08 Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages, lot n°09 Carrelage – Faïence – Parquet, lot n°10 Peinture, lot n°11 Chauffage – Ventilation – Plomberie, lot n°12 Electricité, lot n°13 Mobilier et équipements,
- Vu les rapports d'analyse des offres initiales le 20 novembre 2025 puis des offres finales établit le 18 décembre 2025 par l'économiste du maître d'œuvre,

DÉCIDE

Article 1 – De classer les offres déposées dans le cadre des lots relatifs à la réhabilitation du bâtiment - « Marché couvert » du centre-bourg de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie dans l'ordre suivant :

Lot n°01 - Curage – Démolition	1- LOISEL TP
Lot n°02 - Gros œuvre	1- GROUPE LB <i>Offre SCHMITT : offre irrégulière</i>
Lot n°03 - Charpente bois	1- LB BELLARD 2- SN POULINGUE
Lot n°04 - Couverture étanchéité	1- LB BELLARD
Lot n°07 – Métallerie	1- FAMETO 2- AFM <i>Offre BMS : offre irrégulière</i>
Lot n°08 - Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages	1- LOUISE SAS 2- PLENUM14
Lot n°09 - Carrelage – Faïence – Parquet	1- CLRC 2- SCHMITT
Lot n°10 – Peinture	1- GILSON SAS 2- PIERRE SAS 3- GUERIN PEINTURE RENOVATION

Lot n°11 - Chauffage – Ventilation – Plomberie 1- JANNELEC
2- ELAIRGIE

Lot n°12 – Electricité 1- SELCA
2- JANNELEC
3- AVENEL ERI

DIT

Article 2 – Que ces marchés sont attribués comme suit :

Lot n°01 - Curage

Démolition LTP LOISEL SAS - La Tourelle 50370 BRECEY pour un montant global et forfaitaire de 68 778 euros HT (soit 82 533.60 euros TTC)

Lot n°02 - Gros œuvre

SAS GROUPE LB – Z737 rue de la Parfonterie BP 516 50400 GRANVILLE pour un montant global et forfaitaire de 640 000 euros HT (soit 768 000 euros TTC)

Lot n°03 - Charpente bois

LB BELLIARD – 570 route de Fougères 53120 GORRON pour un montant global et forfaitaire de 149 513.54 euros HT (soit 179 416.25 euros TTC)

Lot n°04 - Couverture étanchéité

LB BELLIARD – 570 route de Fougères 53120 GORRON pour un montant global et forfaitaire de 193 356.57 euros HT (soit 232 027.88 euros TTC)

Lot n°07 - Métallerie

SAS FAMETO INDUSTRIE – 106 rue Alain Gossuin 27210 pour un montant global et forfaitaire de 129 990.65 euros HT (soit 155 988.78 euros TTC)

Lot n°08 - Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages

LOUISE INDUSTRIE SAS – 8 rue du Parc - 61100 FLERS pour un montant global et forfaitaire de 243 505.92 euros HT (soit 292 207.10 euros TTC)

Lot n°09 - Carrelage – Faïence – Parquet

CRLC – 2 rue de la Donelière CS 94234 35042 RENNES CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 49 210.70 euros HT (soit 59 052.84 euros TTC)

Lot n°10 - Peinture

GILSON SAS – 47 avenue de la Liberté 14460 COLOMBELLES pour un montant global et forfaitaire de 31 490 euros HT (soit 37 788 euros TTC)

Lot n°11 - 11 Chauffage – Ventilation – Plomberie

JANNELEC - 8 rue du Parc - 61100 FLERS pour un montant global et forfaitaire de 202 774.95 euros HT (soit 243 329.94 euros TTC)

Lot n°12 - Electricité

SELCA – ZA Maison Georges Beaumont-Hague 50440 LA HAGUE– 89 601.76 pour un montant global et forfaitaire de 89 601.76 euros HT (soit 107 522.11 euros TTC)

Article 3 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 23 février 2026

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE